



ASIA - Aide à l'installation dans un logement étudiant

Les prestations d'action sociale sont des prestations à caractère facultatif. Il résulte de ce principe qu'elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet et que leur paiement ne peut donner lieu à rappel.

1. Objectif

Apporter une aide aux agents parents d'enfant(s) poursuivant une année d'étude ou de formation (qualifiante ou diplômante), éloignée du domicile familial de plus de 40 kms, et qui prene(nt) un logement en location (appartement, chambre ou résidence universitaire).

2. Plafond des ressources – barème d'attribution

- L'attribution de l'aide et son montant sont fonction du **Quotient Familial (Q.F.)** déterminé à partir du **revenu brut global** figurant sur l'**avis d'imposition de l'année précédente (N-1)** portant sur les **revenus N-2**, et du nombre de parts.

Le Quotient Familial (QF) ainsi calculé ne doit pas être supérieur à 14 000 €.

$$\text{Calcul du QF} = \text{Revenu brut global} \div \text{Nombre de parts}$$

Quotient familial – QF	Montant maximum de l'aide
QF < 3 750 €	610 €
3 750 € < QF ≤ 5 250 €	510 €
5 250 € < QF ≤ 6 500 €	420 €
6 500 € < QF ≤ 10 000 €	310 €
10 000 € < QF ≤ 14000 €	250 €

3. Modalités d'attribution

Cette aide n'est accordée qu'une seule fois par enfant au cours de sa scolarité (possibilité d'en bénéficier à deux reprises uniquement en cas de changement de lieu géographique d'études)

L'étudiant doit être inscrit dans un cycle d'études supérieures, ou un cycle de formation ayant entraîné une installation, à titre onéreux, hors du domicile familial (distance de plus de 40km).

4. Envoi des dossiers

Dossier à renvoyer à l'adresse suivante :	
Agents affectés dans le 31	Agents affectés dans les départements 09 – 12 – 32 – 46 – 65 – 81 – 82
Rectorat de Toulouse SAMIS – Action sociale 75 Rue Saint-Roch – CS 87703 31077 TOULOUSE CEDEX 4 social@ac-toulouse.fr	Dossier à renvoyer au bureau action sociale de la DSDEN (direction académique) de votre département d'affectation.
Date limite de réception de la demande dans le service : Date du premier jour du bail + 6 mois	

TOUT DOSSIER REÇU INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

ASIA - Aide au logement étudiant

Renseignements concernant l'agent demandeur

Nom d'usage : Prénom :

Nom patronymique :

N° Sécurité Sociale : Date de naissance :

☐ Célibataire ☐ Marié ☐ PACS ☐ Veuf / veuve ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e)

Situation familiale depuis le :

Adresse personnelle :

.....

Tél : Courriel :

Etablissement d'affectation :

.....

Grade / fonction :

Renseignements sur les personnes vivant au foyer (autres que le demandeur)

Conjoint (concubin, partenaire ou colocataire)

Nom d'usage et prénom :

Nom patronymique : Date de naissance :

Profession : Employeur :

Enfants à charge : Nom et prénom – Date de naissance – Situation scolaire

.....

.....

.....

.....

.....

Renseignements concernant le logement

Nom de l'enfant pour lequel l'aide est sollicitée :

Etudes effectuées l'année précédente :

Etudes effectuées durant l'année en cours :

Lieu de scolarisation :

Date de début du bail :

Distance (en km) entre la résidence familiale et l'établissement fréquenté :

☐ Elève boursier

☐ Elève non boursier

Je certifie sur l'honneur n'avoir perçu aucune prestation de même nature pour ce logement et que les renseignements portés sur la présente demande sont exacts.

Je m'engage à signaler immédiatement tout fait nouveau modifiant la présente demande.

Fait à, le

Signature :

« Les personnes qui auraient fait sciemment des déclarations inexactes ou présenté des attestations mensongères en vue d'obtenir le bénéfice de prestations devront rembourser les sommes indûment perçues par elles sans préjudice éventuellement des sanctions pénales résultant de l'application de la législation en vigueur »

Cadre réservé à l'administration

Revenu brut global : QF :

Nombre de parts : Montant attribué :

N° tiers chorus : N° de DP :

ATTENTION (1)

Un parent (mère ou père) est considéré comme « isolé » lorsqu'il se trouve dans un des cas suivants :

- Il vit seul dans un logement où ne vit pas un autre adulte qui ne soit pas à sa charge
- Il vit dans un logement où réside un autre adulte qui n'est pas à sa charge, et avec lequel il ne pourrait pas se marier ou conclure un Pacs (par exemple: père, mère, grands-parents (ascendants), enfant à charge ou non (descendants), frère, sœur, cousin (collatéral)).

Concubinage : une personne vivant en concubinage n'est pas considérée comme parent isolé

ASIA - Aide au logement étudiant

Pièces justificatives à fournir

- ☐ **Si vous êtes « parent isolé » (1)** : une attestation sur l'honneur manuscrite ainsi qu'un justificatif de la CAF. NB : votre situation de « parent isolé » doit figurer sur l'avis d'imposition fourni.
- ☐ **Un relevé d'identité bancaire ou postale**, original et récent du compte sur lequel est versé votre salaire ou votre pension.
- ☐ **Une copie complète et lisible de l'avis d'imposition des personnes vivant au foyer, de l'année précédente (N-1)** portant sur les revenus N-2.
- ☐ Copie intégrale du livret de famille tenu à jour
- ☐ **Photocopie du dernier bulletin de salaire** du demandeur et de son conjoint (ou titre de pension)
- ☐ **Copie du contrat de travail d'une durée initiale de 6 mois minimum** pour les agents non titulaires
- ☐ Attestation de l'employeur du conjoint (service RH) certifiant le non versement de toute aide comparable (imprimé ci-joint)
- ☐ Photocopie de l'arrêté de mise à la retraite s'il y a lieu
- ☐ Certificat de scolarité ou carte étudiante de l'année en cours
- ☐ Justificatifs des frais engagés pour l'installation hors du domicile familial : copie du bail, et de la quittance de loyer ou des frais d'agence / attestation de résidence universitaire

**TOUTE MODIFICATION DE SITUATION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE AU
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE**

ASIA - Aide au logement étudiant

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR DU CONJOINT

(A REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES)

Je soussigné(e)

Service

Adresse

.....

Coordonnées téléphoniques

certifie que

Employé(e) dans nos services n'a perçu et ne percevra aucune prestation à caractère social, de type
« aide au logement étudiant » pour les frais de logement/déménagement de son enfant étudiant :

.....

En cas de participation de l'employeur, veuillez indiquer le montant ci-dessous :

Participation de l'employeur :

CACHET

*Date et signature originale du responsable
du service des Ressources Humaines*